

## Conseil d'administration du 28 novembre 2016

---

### Délibération n° 2016-32

relative à l'approbation du programme annuel de contrôle 2017

---

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTRÔLE DU LOGEMENT SOCIAL

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 342-2. II. 7° et R. 342-3 ;

DÉCIDE

**Article unique** : le programme annuel de contrôle 2017 de l'Agence, tel que présenté au conseil d'administration, est approuvé.

---

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Puteaux, le 28 novembre 2016

Le Président du conseil d'administration

  
Jean GAEREMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*